

# ANNEXES

**SÉANCE DU 22 MARS 2022**

## Compte administratif 2021 et Budget Primitif 2022

071 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		BP 2021 1 433 265,51	DM 10/2021 0,00	DA 27/02 0,00	Total BP 2021 1 433 265,51	REALISE 2021 1 358 818,45	Liste justificatives des imputations postées 2021	BP 2022 1 592 560,00	Liste justificatives des imputations postées 2022
6042	ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	70 000,00	-	-	70 000,00	72 747,65	CVU Convention ADU concentration 16500€ / Actions CVU 5000€ / Convention RGPD ad@1 1800€ / 770€ activité baby-gym / paramétrage logiciels BL 600€ / Crecale 700€ / Citedo 6500€ (dont 2750€ déjà payé) / Cuisine d'Uzel 17000€ (dont 15000€ Multi-accueil et 2000€ remplacement restauration scolaire / Intervention Webdesign hors contrat 1000€ AMO MG FIL 8000€	90 000,00	CVU Convention ADU concentration 13500€ + actions 3500€ / AMO MG FIL 8000€ / Convention RGPD ad@1 1800€ / 800€ activité baby-gym / Crecale 700€ / Citedo 7000€ / Cuisine d'Uzel 38000€ (dont 16000€ Multi-accueil et 22000€ marché restauration scolaire) / Suivi et contrôle exploitation chaufferie 1 P2 P3 5880€
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	28 000,00	-	-	28 000,00	23 975,23	Consommation eau	28 000,00	Consommation eau
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	150 000,00	-	-	150 000,00	176 681,77	Modernisation éclairage public à voir	200 000,00	Forté hausse du prix de l'énergie
60613	ENERGIE - GAZ URBAIN	150 000,00	-	-	150 000,00	168 820,09	Nouveau marché P1 Enpie	298 000,00	Forté hausse du prix de l'énergie - alerte SYDEED
60621	COMBUSTIBLES	600,00	-	-	600,00	1 397,24	Gas en bouteilles pour désherbage et manifestations	1 500,00	Gas en bouteilles pour désherbage et manifestations
60622	CARBURANTS	20 000,00	-	-	20 000,00	20 399,14		20 000,00	
60623	ALIMENTATION	35 000,00	-	-	35 000,00	28 018,59	Produits restauration scolaire + passage Uzel depuis octobre 2021	10 000,00	Produits restauration (complément prestation cuisine d'Uzel depuis octobre 2021) + Actions CVU + Alimentation infantile et activités cuisine multi-accueil 3900€ + pain 500€
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	3 000,00	-	-	3 000,00	2 867,44	GHL-couches, produits pharmaceutiques	3 500,00	GHL-couches, produits pharmaceutiques
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 500,00	-	-	2 500,00	1 421,63	Matériel pour fabrication des décors espaces verts et massifs fleurs	2 500,00	Matériel pour fabrication des décors espaces verts et massifs fleurs
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	13 000,00	-	-	13 000,00	17 368,96	Produits pour entretien ménager et hygiène (savon, papier toilette, essuie-mains...) produits COVID-19 + anticipation commande Janvier 2022 avant notification nouveau marché	13 000,00	Nouveau marché produits pour entretien ménager et hygiène (savon, papier toilette, essuie-mains...) + produits COVID-19
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	30 000,00	-	-	30 000,00	28 950,77	Matériel pour sport scolaire 1900€ / Multi accueil 1500€ pour matériels activités et autres matériels 1100€ / Actions passerelles écoles multi accueil : 1400€ / Matériel pour resto scolaire : 1500€ / bibliothèque : 200€ / matériel pour animations 500€ pour mairie bureaux 4000€/écoles 3000€/ foyer cité 500€ / CTM + Théâtre 7000€	30 000,00	Matériel pour sport scolaire 1900€ / Multi accueil achetés 1000€, actions passerelles 1000€ et autres matériels 800€ / Matériel pour resto scolaire : 1500€ / bibliothèque : 200€ / matériel pour animations 500€ / 10000€ CTM (9000€ réparation gabions + héatre / 1000€ matériel mécanique : clé dyn. / clé à chos)
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	10 000,00	-	-	10 000,00	4 182,29	Set déneigement 3000€ / Enrobé 5000€ / Panneaux 2000 €	9 500,00	Set déneigement 3000€ / Enrobé 5000€ / Panneaux 1500 €
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL et EPI	15 000,00	-	-	15 000,00	10 838,02	CTM (3000 EPI / 2500 Harnais) / Masques COVID- 3000 € Admin 1000€ / Police 2000€ / Multi-accueil 1500€ / Ecole 1500€	15 000,00	3000€ masques COVID / 4000€ CTM / Devis police municipale nouvel agent 4000€ / Multi-accueil 950€ / Ecole 1500€ / Admin 1000€
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 500,00	-	-	9 500,00	10 387,34	Matériel de bureau tous services mairie 7600 € / archives 1000 € / multi accueil 1000€ / Ecoles 2400 € / Bibliothèque 1000 € / pole multimedia 1300 €	9 500,00	Matériel de bureau tous services mairie 7600 € / multi accueil 1000€ / Ecoles 2400 € / Bibliothèque 1000 € / pole multimedia 1300 €
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES...	10 000,00	-	-	10 000,00	9 703,27	Bibliothèque 9000€ / BCD 1000€ /	10 000,00	Bibliothèque 9000€ / BCD 1000€ /
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	21 000,00	-	-	21 000,00	18 861,23	30 € par enfant écoles maternelles 50 € par enfant écoles élémentaires	20 000,00	Baisse des effectifs des écoles > 30 € par enfant écoles maternelles / 50 € par enfant écoles élémentaires
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	40 000,00	-	-	40 000,00	29 513,83	Mainenance interne des Aires de Jeux + Matériel pour travaux en règle : Petits travaux divers dans les écoles / Salon de l'Hôtel de Ville	80 000,00	Divers travaux bâtiments : 7 500 € / Divers travaux peinture : 8 000 € / Divers travaux électricité : 15 000 € / Diverses réparations : 10 000 € / Changement fenêtres 25 chènes appart ADPSEA - 7 000 € / Théâtre peinture plateau 2 500 €/Tx en règle Ad'ap écoles et autres bâtis (00 000)
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 700,00	-	-	4 700,00	3 867,60	Contrat Numérica 480€ Sogelink (docs techniques) 1548 € Convention avocats conseil 2640 €	4 000,00	Contrat Numérica 480€ Sogelink (docs techniques) 1548 € Convention avocats conseil 2640 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	50 000,00	-	-	50 000,00	44 520,52	illuminations 20 000€ choix à faire / Locations : photocopies 10 000 € / machine à affranchir +BP 2240 € /Cofely - poste gaz 6000 € / nacelle pour espaces verts 2500€, pour illuminations 3000€ et pour pavoisement 1000 € / location divers matériels 2000€ / Culligan fontaines à eau = 2200€	49 000,00	Machine à affranchir +BP 2240 € / Illuminations 20 000€ / Locations : photocopies 10 000 € / ENGIE - poste gaz 6000 € / Locations nacelle 6 000 € / location divers matériels 2000€ / Culligan fontaines à eau = 2200€
614	CHARGES LOCATIVES	300,00	-	-	300,00	390,49	Charges copropriétés parking gendarmerie/ zac hôtel de ville/garage 5 rue hôtel de ville	400,00	Charges copropriétés parking gendarmerie/ zac hôtel de ville/garage 5 rue hôtel de ville
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	40 000,00	-	-	40 000,00	35 663,39	Fleurissement (printemps/été/automne) 12000€ / Terreaux et produits phytos 9500 € / Entretien terrains sportifs synthétiques 8300€ / Terrasse ZAC Hôtel de ville Tranche 2 : 4000€ /Entretien autres terrains ou espaces verts 2 200€	41 100,00	Fleurissement (printemps/été/automne) 12000€ / entretien terrains sportifs 6 500 € / Fournitures EV (terreaux-paillettes...) 9000 € / Entretien autres terrains ou espaces verts 2 000€ / Terrasse résidence Hôtel de Ville tranche 2. 4 000 € / Plantation 4 massifs terre nue Sablières 3 000 € / plantation arbres 600 € / Arçhage 80 mt hale elps ext. 2 500 € / plantation nouvelle hale ou vivaces 1 500 €
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS	65 000,00	-	-	65 000,00	18 916,99	Entretien ponctuel tous bâtiments (par entreprises) 40 000€ dont ANL PVC 24885,60 € Réparation enceinte théâtre 850 € Mise en conformité suite observations CSA elec 6 800 € (travaux interne) Opération rétrofitng LED divers bâtiments 2 000 € (interne)	10 000,00	Entretien ponctuel tous bâtiments (par entreprises) 10 000€ Balayage voiries 24 000 € / peinture routière 16 500 € / Diverses réparations 25 000€ / Blowpatcher 10 000€
615231	ENTRETIEN VOIRES	82 575,51	-	-	82 575,51	80 505,72	Balayage voiries 27 214€ / peinture routière 16500 € / Diverses réparations 25 000€ Blowpatcher 10 000€ / LOXAM 1 200 €	75 500,00	Balayage voiries 24 000 € / peinture routière 16 500 € / Diverses réparations 25 000€ / Blowpatcher 10 000€

## Compte administratif 2021 et Budget Primitif 2022

	FONCTIONNEMENT DEPENSES				BP 2021	DM 1/2021	DM 2/2021	Total BP 2021	REALISE 2021		BP 2022	Ligne non-exhaustives des principaux postes 2022
	BP 2021	DM 1/2021	DM 2/2021	Total BP 2021					Beaugarnier - éclairage public contrat entretien mensuel 15900 €	Beaugarnier - entretien ponctuel Panneaux 2 000 €		
615232	ENTRETIEN RESEAUX	20 000,00	-	-	20 000,00	13 778,36	-	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	Convention gestion carrefour à feux tricolores PMA 10 000 € Entretien réseau EP 10 000 €
61524	ENTRETIEN DE BOIS ET FORETS	7 000,00	-	-	7 000,00	3 756,59	-	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	Entretien forêt ONF 5000 € Panneaux 2 000 €
61551	ENTRETIEN DE MATERIEL ROLLANT	25 000,00	-	-	25 000,00	23 156,09	-	25 000,00	25 000,00	20 000,00	20 000,00	Grosse réparation freins sur Lindner 15 000 € Pneus chargeuse 2 500 € + flexible 500 € Réparations Partner ST 2 000 €
61556	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	36 000,00	-	-	36 000,00	37 277,18	-	36 000,00	36 000,00	24 000,00	24 000,00	Réparations matériel EV 5 000 € / Vérification extincteurs + RIA 10 000 / Blanchissage rideaux salle conférence 750 € Entretien aires de jeux de toute la ville : 5 000€ - Mur cimelière 12 000 € Entretien garage S.V.E.L.L 5 000 €
6156	MAINTENANCE	165 000,00	-	-	165 000,00	164 455,16	-	165 000,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00	Engie P2 28 000 € / P3 28 000 € / CNDF 18000€/Socotec 16000€/Bouygone Repro 8 000 € / Leblanc scénique 10 000€/ Webdesign 8600€ / Vivaparc 6000€/ Ascenseurs Clie+HDS 4600€/Access Contrôle 5800€/NXO 4900€/BERGER LEVRAULT 2000€/Espace vertical 2000€/Ulys soit 16000€/GFI cimelière 7500€/Microsoft 4 100€/MPS 2500€ / Décalog (biblio) 820€/Géomensura 3 300€/Dekra 541€/Distel 510€/Kingspan 3700€/Ypok + logitud (PM) 625€/illicoweb 300€/Bodet 180€
6181	ASSURANCES MULTIRISQUES	45 600,00	-	-	45 600,00	46 701,74	-	46 600,00	46 600,00	50 000,00	50 000,00	Marché sur 5 ans (fin au 31.12.2022) - avenant au contrat en 2021
617	ETUDES ET RECHERCHES	9 000,00	-	-	9 000,00	5 895,00	-	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	Mise à jour diagnostic amiante divers sites : 5600€ / Etude qualité de l'air intérieur Petit Bois 3500€ ?
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	6 800,00	-	-	6 800,00	6 182,19	-	6 800,00	6 800,00	6 300,00	6 300,00	Le monteur 1 350 € + Est républicain 550 + police 1 050 +webenchère 830 + certigréfe 250 + petite enfance 166 + RH 1180 + Technicité 250 + La gazette 1500 + J box 500
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	20 000,00	-	-	20 000,00	29 851,33	-	20 000,00	20 000,00	30 000,00	30 000,00	Réalisé réajet en 2020 : 2643 Habitations diverses (police/technique) 3500€ Formation PL 2000€ + intraréseaux Formation Mensura 1700
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	100,00	-	-	100,00	216,00	-	100,00	100,00	250,00	250,00	Frais de mise en service contrat Cloud ordinateurs portables NXO
6226	HONORAIRES	14 000,00	-	-	14 000,00	10 486,81	-	14 000,00	14 000,00	15 000,00	15 000,00	Bornage Rue Jacques Géométrie pour eslimation et vente parcelle, frais de portage illot Ferrand
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000,00	-	-	2 000,00	2 291,32	-	2 000,00	2 000,00	3 000,00	3 000,00	Provision pour recours contentieux
6228	DIVERS	3 500,00	-	-	3 500,00	2 574,86	-	3 500,00	3 500,00	3 000,00	3 000,00	Frais gestion des chèques-déjeuners
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 000,00	-	-	3 000,00	4 435,35	-	3 000,00	3 000,00	7 000,00	7 000,00	Annonces légales journaux (marché NPRU) - Marché transports scolaires
6232	FETES ET CEREMONIES	25 000,00	-	-	25 000,00	22 502,28	-	25 000,00	25 000,00	31 000,00	31 000,00	Arbre Noël 2000 € / Cérémonies patriotiques 3000€ / illuminations 3000€ / Noël écoles 15 € par élèves 4000€ / multi-accueil 1000 € / fête jardins et fleurissement 500 € / fête-civil 500 € / Juis 1000 € / journée du patrimoine 250 € / sport scolaire 500€ / resto scolaire 500 € / Médailles, retraites, autres gratifications 6000 € / Café parents bibliothèque 400 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 000,00	-	-	3 000,00	1 693,18	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	Imprimés pour les services et registres pour actes administratifs 1000€/ Reliures des actes administratifs 2020/2021 > 1000€ / Affiches, dépliants pour actions passerelles 300€
6237	PUBLICATIONS	11 000,00	-	-	11 000,00	22 192,73	-	11 000,00	11 000,00	15 000,00	15 000,00	Bulletin municipal 9000€ / Fin inoférence site internet 2000€ non réalisés
6238	DIVERS RELATIONS PUBLIQUES	100,00	-	-	100,00	608,20	-	100,00	100,00	100,00	100,00	Impressions supports de communication + repas suite élections départementales 433,5 €
6241	TRANSPORTS DE BIENS	100,00	-	-	100,00	-	-	100,00	100,00	100,00	100,00	Frais de port sur marchandises
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	10 000,00	-	-	10 000,00	6 559,30	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	Transport restauration scolaire en baisse, sorties piscine et scolaires en stand by / CVUJ 500€
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 000,00	-	-	2 000,00	1 000,70	-	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	Remboursement frais de déplacements personnel pour formations ou autres (unicef...)
6256	MISSIONS	180,00	-	-	180,00	7 835,00	-	180,00	180,00	150,00	150,00	Frais missions des agents
6257	RECEPTIONS	8 500,00	-	-	8 500,00	7 477,09	-	8 500,00	8 500,00	7 900,00	7 900,00	Loge FCSM
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	24 000,00	-	-	24 000,00	24 461,61	-	24 000,00	24 000,00	25 000,00	25 000,00	Frais de commissions sur TIPI
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 500,00	-	-	1 500,00	477,85	-	1 500,00	1 500,00	1 000,00	1 000,00	Frais de commissions sur TIPI
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	13 000,00	-	-	13 000,00	9 885,25	-	13 000,00	13 000,00	11 000,00	11 000,00	SYDED 848€ / AMD25 780 € / Andes 110 € / Adhésion conseil énergie partagé 910€/ADEC 1975 € / ADU 2394€/ VVF + CNF 310€ /CAF collectif petite enfance 165€/ unicef 200 € / Ad@t 3241 € / Diverses autres adhésions 303€

FONCTIONNEMENT DEPENSES									
	BP 2021	DM 1/2021	DM 2/2021	Total BP 2021	REALISE 2021	EP 2022	Libré non-réaffecté des exercices postés 2021	Libré non-réaffecté des exercices postés 2022	
6283	34 000,00	-	-	34 000,00	34 909,68	38 000,00	Vitres ensemble bâtiment HNS 7 000 € / Entretien courant primaire chènes 27000 € > transfert pour entretien halle des sports	Vitres HNS ensemble des sites 13 000 € / Nettoyage Halle de sports PMS 23 000 € / Lavage rideaux Théâtre 2 000 €	
62878	17 000,00	-	-	17 000,00	18 655,01	19 000,00	Relais assistante maternelle : 4500 € / Traitement déchets verts 5500 € / Fourrière automobile 2200 € / divers CTM 300€	Relais assistante maternelle : 4500 € / Traitement déchets verts 5500 € / Fourrière automobile 2200 € / divers CTM 300€	
6288	0,00	-	-	0,00	-	780,00		Remboursement participation FIPHP	
63512	40 000,00	-	-	40 000,00	37 928,30	40 000,00		Charquernont en moins mais îlot Ferrand + cellule commerciale en plus	
6355	700,00	-	-	700,00	834,33	1 000,00	Contrôles techniques véhicules	Contrôles techniques véhicules	
637	25 000,00	-	-	25 000,00	639,96	1 500,00	SACEM 500€ / taxe TICGN cofely 20000 € dans article 60613 et taxe biométhane 800 €	SACEM 500€ / taxe biométhane 800 €	
<b>012 - FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>3 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 400 000,00</b>	<b>3 082 735,74</b>	<b>3 350 000,00</b>	<b>Transfert direction MJC au 6574 / CMR 32000 + remplacement personnel</b>	<b>Imputation direction MJC au 6574 / CMR 32000 + remplacement personnel</b>	
6218	200 000,00	-	-	200 000,00	227 140,51	238 900,00			
6331	31 000,00	-	-	31 000,00	26 896,63	28 000,00			
6332	8 400,00	-	-	8 400,00	7 349,86	8 000,00			
6336	44 000,00	-	-	44 000,00	38 218,86	42 000,00			
6338	6 000,00	-	-	6 000,00	4 482,83	5 500,00			
64111	1 479 000,00	-	-	1 479 000,00	1 331 173,96	1 440 000,00			
64112	31 000,00	-	-	31 000,00	29 708,31	31 000,00			
64114	0,00	-	-	0,00	-	4 400,00			
64118	360 000,00	-	-	360 000,00	320 962,95	360 000,00			
64131	148 800,00	-	-	148 800,00	124 000,89	135 000,00	Contrats gérés par la Ville sans mise à disposition	Contrats gérés par la Ville sans mise à disposition	
64134	0,00	-	-	0,00	-	500,00			
64138	25 000,00	-	-	25 000,00	17 020,29	20 000,00			
64168	0,00	-	-	0,00	-	0,00			
64171	50 000,00	-	-	50 000,00	33 642,82	35 000,00			
64172	0,00	-	-	0,00	-	400,00			
6451	283 000,00	-	-	283 000,00	244 197,86	275 000,00			
6453	475 000,00	-	-	475 000,00	434 311,04	460 000,00			
6454	6 000,00	-	-	6 000,00	5 717,55	6 000,00			
6455	104 800,00	-	-	104 800,00	105 332,20	106 000,00			
6456	10 000,00	-	-	10 000,00	7 395,00	8 500,00			
6457	1 000,00	-	-	1 000,00	605,57	800,00			
6458	2 000,00	-	-	2 000,00	4 060,00	4 000,00	Calcul sur chiffres handicap 2020		
6471	0,00	-	-	0,00	-	0,00			
6474	16 800,00	-	-	16 800,00	15 186,28	16 000,00	CNAS	CNAS	
6475	5 000,00	-	-	5 000,00	4 196,83	5 000,00			
6478	36 000,00	-	-	36 000,00	33 239,94	35 000,00			
6488	77 400,00	-	-	77 400,00	67 894,46	75 000,00			
<b>65 - AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>	<b>913 140,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>915 840,00</b>	<b>688 327,21</b>	<b>678 850,00</b>	<b>Cloud Microsoft engagé jusqu'en mai 2022</b>	<b>Licences Microsoft Office 365</b>	
6512	0,00	1 700,00	-	1 700,00	1 959,21	3 000,00			
6531	97 000,00	-	-	97 000,00	97 522,68	98 000,00	Déplacements conseil jeunes et élus		
6532	300,00	-	-	300,00	20,00	300,00			
6533	7 000,00	-	-	7 000,00	5 658,70	7 000,00			
6534	8 000,00	-	-	8 000,00	7 871,09	8 000,00	Formation nouveaux élus		
6535	1 500,00	-	-	1 500,00	-	1 500,00			
65372	250,00	-	-	250,00	-	0,00			
6541	30 000,00	28 800,00	-	58 800,00	1 184,60	0,00	Non valeur VOLPI (entrée de Ville) > imputation au 6542	En DM	
6542	0,00	29 800,00	-	29 800,00	28 560,11	0,00	Non valeur VOLPI (entrée de Ville) > nouvelle imputation	En DM	
6558	0,00	-	-	0,00	-	0,00			
657362	132 000,00	-	-	132 000,00	132 000,00	132 000,00			
65738	30 000,00	-	-	30 000,00	30 000,00	0,00			
6574	507 000,00	-	-	507 000,00	382 439,81	430 000,00	Transfert crédit poste direction MJC 43000 / Fonctionnement MJC 130000€ / FRANCCAS en cours de chiffre / Maintien coopératives scolaires / Autres subventions aux associations selon compte de résultat et trésorerie réelle des associations / Intégration subvention MA scène nationale 30000€	Transfert crédit poste direction MJC 43000 / Fonctionnement MJC 130000€ / FRANCCAS en cours de chiffre / Maintien coopératives scolaires / Autres subventions aux associations selon compte de résultat et trésorerie réelle des associations / Intégration subvention MA scène nationale 30000€	
65888	90,00	-	-	90,00	1,01	50,00	Colisation DGFP		

## Compte administratif 2021 et Budget Primitif 2022

	FONCTIONNEMENT DEPENSES						BP 2022	Liste non-exhaustive des principaux postes 2022
	BP 2021	DM 1/2021	DM 2/2021	Total BP 2021	REALISE 2021	BP 2022		
66 - CHARGES FINANCIERES	49 200,00	0,00	0,00	49 200,00	48 904,00	43 100,00		
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	49 000,00	-	-	49 000,00	48 633,77	43 000,00	A réévaluer si nouvel emprunt	
6618 INTERETS DES AUTRES DETTES	200,00	-	-	200,00	170,63	0,00	Non renouvellement ligne de trésorerie	
6688 AUTRES CHARGES FINANCIERES	-	-	-	0,00	99,60	100,00		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 300,00	23 500,00	0,00	27 800,00	25 243,66	5 300,00		
6713 SECOURS ET DOT	1 000,00	-	-	1 000,00	-	1 000,00		
6714 BOURSES ET PRIX	2 000,00	-	-	2 000,00	2 153,80	3 000,00	Pour remises des prix balcons fleurs et concours illuminations	
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	23 500,00	-	24 500,00	1 455,06	1 000,00	1500 € / Gratifications stagiaires 600€	
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	300,00	-	-	300,00	21 635,00	300,00	Remboursement DGF2020 > Imputation au 673	
88 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	Imputation remboursement DGF2020	
6865 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS	100,00	-	-	100,00	-	100,00		
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	40 800,00	0,00	40 800,00	40 781,00	0,00		
739223 REVERSEMENT FPIC	-	40 800,00	-	40 800,00	40 781,00	0,00	Moitié prise en charge par PMA	
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	195 424,49	0,00	0,00	195 424,49	1 274 026,75	239 849,60	Prise en charge totale par PMA, sinon en DM	
6811 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	195 424,49	-	-	195 424,49	195 424,49	239 849,60	Chiffre à affiner avec saisie BP (car intégration automatique)	
675 VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES	-	-	-	0,00	1 074 402,26	0,00	Ecriture d'ordre cession d'immobilisations	
676 DIFFERENCE SUR REALISATION TRANSFEREE SUR INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	DM technique des cessions	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	800 040,89	505 000,00	88 319,06	1 393 360,05	0,00	270 005,55		
022 - DEPENSES IMPREVUES	800 040,89	505 000,00	88 319,06	1 393 360,05	-	270 005,55	DM technique des cessions	
	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	DM technique des cessions	
	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	DM technique des cessions	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 705 460,99</b>	<b>572 000,00</b>	<b>88 319,06</b>	<b>7 365 780,05</b>	<b>6 518 836,81</b>	<b>6 190 765,15</b>		

N°	LIBELLE	FONCTIONNEMENT RECETTES					LIBELLE
		BP 2021	DM 1/2021	DM 3/2021	REVALISE 2021	BP 2022	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 157 743,99	0,00	0,00	1 157 743,99	0,00	737 081,15
002	RESULTAT REPORTE (EXCEDENT OU DEFICIT)	1 157 743,99	0,00	0,00	1 157 743,99	0,00	737 081,15
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
619	RABAIS, REMISES ET RISTOURNES	400,00	-	-	400,00	-	100,00
6419	REBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	50 000,00	-	-	50 000,00	-	50 000,00
70	VENTE DE PRODUITS	204 560,00	0,00	0,00	204 560,00	0,00	206 670,00
7022	COUPES DE BOIS	0,00	-	-	0,00	-	300,00
70311	CONCESSIONS CIMETIERES	1 500,00	-	-	1 500,00	-	0,00
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	700,00	-	-	700,00	-	20 000,00
7062	REDEVANCES ET DROITS SERVICES CULTURELS	500,00	-	-	500,00	-	500,00
7066	REDEVANCES ET DROITS SERVICES A CARACTERE SOCIAL	100 000,00	-	-	100 000,00	-	80 000,00
7067	REDEVANCES ET DROITS SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	40 000,00	-	-	40 000,00	-	45 000,00
7078	AUTRES MARCHANDISES	350,00	-	-	350,00	-	350,00
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMOBILIER)	1 500,00	-	-	1 500,00	-	1 520,00
70841	REBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION CCAS	41 000,00	-	-	41 000,00	-	40 000,00
70846	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	2 000,00	-	-	2 000,00	-	2 000,00
70878	REBOURSEMENT DE FRANS PAR D'AUTRES REDEVABLES	17 000,00	-	-	17 000,00	-	17 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	4 299 753,00	0,00	0,00	4 299 753,00	0,00	4 234 000,00
73111	TAXES FONCIERES	1 854 887,00	-	-	1 854 887,00	-	1 500 000,00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	1 500,00	-	-	1 500,00	-	1 500,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 466 600,00	-	-	2 466 600,00	-	2 466 600,00
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	9 376,00	-	-	9 376,00	-	10 000,00
73221	FONDS NATIONAL DE GARANTIE DE RESSOURCES (FNGIR)	131 890,00	-	-	131 890,00	-	131 890,00
73224	FONDS DEPARTEMENTAL DES DROITS DE MUTATION	800,00	-	-	800,00	-	100 000,00
7342	VERSEMENT DE TRANSPORT	700,00	-	-	700,00	-	700,00
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	13 000,00	-	-	13 000,00	-	13 000,00
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TDFE)	18 000,00	-	-	18 000,00	-	8 000,00
7362	TAXES DE SEJOURS	3 000,00	-	-	3 000,00	-	3 000,00
7366	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	1 603 004,00	0,00	0,00	1 603 004,00	0,00	1 589 244,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	0,00	-	-	0,00	-	0,00
7411	DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	0,00	-	-	0,00	-	0,00
744	FCTVA	2 000,00	-	-	2 000,00	-	2 000,00
74718	AUTRES SUBVENTIONS (ETAT)	10 000,00	-	-	10 000,00	-	10 000,00
7473	SUBVENTIONS DEPARTEMENT	0,00	-	-	0,00	-	0,00
74741	PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GFP	0,00	-	-	0,00	-	0,00
74751	SUBVENTIONS PMA	59 000,00	-	-	59 000,00	-	59 000,00
74758	PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	560,00	-	-	560,00	-	590,00
7472	SUBVENTIONS REGION	11 200,00	-	-	11 200,00	-	10 000,00
7478	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	150 000,00	-	-	150 000,00	-	150 000,00
748313	DOTATION COMPENSATION REFORME TP (DCRTP)	63 244,00	-	-	63 244,00	-	63 244,00
74832	ATTIBUTION FDPPT	9 000,00	-	-	9 000,00	-	9 000,00
74834	ETAT/COMPENSATION TP	1 300 000,00	-	-	1 300 000,00	-	1 290 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	335 000,00	0,00	0,00	335 000,00	0,00	330 000,00
752	REVENUS DES IMMOBILIERES	100 000,00	-	-	100 000,00	-	100 000,00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	35 000,00	-	-	35 000,00	-	30 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00	-	-	0,00	-	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
7714	RECOURS SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	-	-	0,00	-	0,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000,00	-	-	2 000,00	-	2 000,00
773	MANDATS ANNUELS (EXERCICES ANTERIEURS)	0,00	-	-	0,00	-	0,00
775	PRODUITS DE CESSIONS IMMOBILIERES	0,00	-	-	0,00	-	0,00
778	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 000,00	-	-	1 000,00	-	1 000,00
042	OPERATION D'ORDRE / TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	38 319,06	38 319,06	712 416,32	0,00	0,00
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TRAVAUX EN REGIE)	-	38 319,06	38 319,06	38 319,06	0,00	0,00
7761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS TRANSFERES EN INVESTISSEMENT	-	38 319,06	38 319,06	674 097,26	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 455 460,99	0,00	38 319,06	7 493 780,05	0,00	6 950 765,16

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES									
	6045 2020	6045 2021	6045 2022	01N 19/09/21	01N 20/09/21	01N 21/09/21	REALISE 2021	SAR	BP 2022
300 - DEFICIT INTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 - DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 972,00	6 000,00
2031 - Frais d'études	-	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 022,00	-	5 000,00
2051 - Concessions et droits similaires	-	16 500,00	-	-	-	-	1 022,00	-	1 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 566,66	6 972,00	13 000,00
20422 - Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour bâtiments et installations	0,00	6 000,00	-	-	-	-	5 566,66	0,00	13 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 414,73	212 772,48	55 000,00	55 000,00	50 000,00	362 187,21	202 073,38	64 383,60	172 600,00
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	-	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
2128 - Autres agencements et aménagements	-	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
21311 - Immobilisations corporelles HDV	-	0,00	-	-	-	-	4 000,73	-	0,00
21312 - Immobilisations corporelles bâtiments scolaires	-	0,00	-	-	-	-	4 136,26	-	0,00
21318 - Autres bâtiments	12 900,00	35 000,00	65 000,00	65 000,00	-	112 900,00	82 763,02	-	0,00
2152 - Installations de voirie	-	15 000,00	-	-	-	15 000,00	39 721,98	5 040,00	15 000,00
2158 - Autres installations, matériel, outillage	20 295,12	116 272,48	-	-	-	136 567,60	48 354,34	9 016,80	132 500,00
2183 - Matériel de bureau et informatique	-	37 500,00	-	50 000,00	-	87 500,00	17 431,91	50 326,80	15 000,00
2184 - Mobilier	-	2 000,00	-	-	-	2 000,00	1 063,85	-	4 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 219,61	7 000,00	-	-	-	8 219,61	7 615,49	-	6 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 551,52	48 500,00	0,00	0,00	0,00	52 051,52	3 551,52	0,00	0,00
2312 - Agencement et aménagement de terrains	-	48 500,00	-	-	-	48 500,00	-	-	0,00
2313 - Constructions bâtiment hôtel de ville	3 551,52	-	-	-	-	3 551,52	3 551,52	-	0,00
CHAPITRES/PROGRAMMES									
112 - MISE AUX NORMES ELECTRIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318 - Constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
113 - MISE AUX NORMES DIVERSES	10 226,89	0,00	0,00	0,00	0,00	10 226,89	3 314,49	0,00	29 000,00
21312 - Mise aux normes incendie	10 226,89	-	-	-	-	10 226,89	5 314,49	-	4 000,00
21313 - Mise aux normes éclairage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114 - ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	114 000,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00	8 749,99	0,00	70 000,00
2031 - Frais d'études	-	-	-	-	-	-	-	-	10 000,00
21311 - Immobilisations corporelles mairie	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00	1 260,00	-	10 000,00
21312 - Immobilisations corporelles bâtiments scolaires	-	-	-	-	-	-	7 489,99	-	0,00
118 - REMISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	5 000,00	15 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21534 - Réseaux électricité	-	5 000,00	15 000,00	-	-	20 000,00	-	14 872,80	0,00
303 - SECURITE - Anti-intrusion dans les bâtiments	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	1 136,82	0,00	0,00
21311 - Constructions bâtiment hôtel de ville	-	-	-	-	-	-	1 136,82	-	2 700,00
21318 - Constructions autres bâtiments publics	-	1 500,00	-	-	-	1 500,00	-	-	2 000,00
21312 - Constructions bâtiments scolaires	-	700,00	-	-	-	700,00	-	-	0,00
305 - TOITURES - Rafraîchissements, étanchéité	0,00	65 000,00	12 000,00	0,00	0,00	77 000,00	65 384,04	0,00	0,00
2313 - Constructions	65 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	77 000,00	65 384,04	-	0,00

603 - PROGRAMME ANRU QUARTIER GRAVIERES/VOIRONNES	SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES										RAR 2022	Ligne pour le budget des dépenses de l'exercice 2022
	04/2021	05/2021	06/2021	07/2021	08/2021	09/2021	10/2021	11/2021	12/2021	RAR		
2031 Etudes	1 130 000,00	0,00	160 000,00	0,00	1 935 168,80	762 409,53	1 182 745,66	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00		
2041582 Subventions d'équipement, versées aux organismes publics	140 000,00	-	-	-	140 000,00	-	140 000,00	0,00	-	140 000,00		Convention SYDED - réseaux d'électricité et prestations SYDED non réalisés 2021 > RAR
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	160 000,00	-	-	-	160 000,00	-	160 000,00	0,00	-	160 000,00		Convention SYDED - éclairage public et génie civil de télécommunications non réalisés 2021 > RAR
2113 Terrains aménagés autres que voirie	750 000,00	38 000,00	38 000,00	-	1 375 688,80	709 171,15	666 399,40	1 850 000,00	1 850 000,00	1 850 000,00		Chiffrage Phase 2 NPRU en cours
2313 Constructions - Frais d'études	57 600,00	80 000,00	122 000,00	-	269 600,00	43 238,38	216 346,26	85 000,00	85 000,00	85 000,00		Solde maîtrises d'œuvre phase 1 et paiement phase 2
715 - AMENAGEMENT ZAC ECO QUARTIER	0,00	102 600,00	0,00	0,00	102 600,00	101 873,09	705,91	184 000,00	184 000,00	184 000,00		Conseil urbanisme
204171 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	-	100 000,00	-	-	100 000,00	99 719,00	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00		Aménagement parking écoquartier rétrocedé
2113 Autres établissements publics locaux	2 600,00	-	-	-	2 600,00	1 895,09	705,91	390 000,00	390 000,00	390 000,00		
720 - ILOT FERRAND	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	390 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		Architecte 10000€ / Travaux 90000€
2113 Terrains aménagés autres que voirie	400 000,00	-	-	-	400 000,00	-	390 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		Audits énergétiques Petit Bois - Halle des sports
2313 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
750 - EXTENSION ET AMENAGEMENT SECURITE ET ACCESSIBILITE CIMETIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		Géomètre 10000€ / Travaux 75000€
2116 Cimetières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
814 - AMENAGEMENT AVENUE LECLER/PLACE DU MARCHE	0,00	44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00		Imputation hors opération
2151 Réseaux de voiries	-	44 000,00	44 000,00	-	44 000,00	-	-	-	-	-		
906 - CREATION D'UNE CELLULE COMMERCIALE RUE DE BELFORT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2138 Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
907 - MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2031 Frais d'études	0,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00	8 737,13	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00		Reversement à 50% à PMA TA encaissée en 2020
10228 Taxe d'aménagement	0,00	440 000,00	9 000,00	0,00	449 000,00	411 379,15	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00		
1641 Emprunts en euros	-	440 000,00	0,00	-	440 000,00	411 379,15	-	-	-	-		
165 Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
261 Titres et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040 - OPERATIONS ORDRES / TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	38 319,06	712 415,32	0,00	38 319,06	38 319,06	38 319,06		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	38 319,06	712 415,32	-	-	-	-		
21311 Bâtements publics	-	4 658,50	4 658,50	-	4 658,50	4 658,50	-	4 658,50	4 658,50	4 658,50		Travaux en régie
21312 Constructions	-	14 699,20	14 699,20	-	14 699,20	14 699,20	-	14 699,20	14 699,20	14 699,20		Travaux en régie
21318 Constructions	-	18 961,36	18 961,36	-	18 961,36	18 961,36	-	18 961,36	18 961,36	18 961,36		Travaux en régie
192 Moins valeur sur cessions	-	-	-	-	-	674 097,26	-	-	-	-		Vente Charquemont
041 - OPERATIONS ORDRES PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204171 Biens mobiliers, etc...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL DE LA SECTEUR INVESTISSEMENT											1 850 000,00	3 249 974,11
TOTAL DE LA SECTEUR INVESTISSEMENT (RAR + Prévisions initiales)											1 850 000,00	3 249 974,11



CHAPITRES		SECTION INVESTISSEMENT RECETTES										
		RAR 2020	BP 2021	DM 1/2021	DM 2/2021	Total 2021	REALISE 2021	Liste non-exhaustives des principaux postes 2021		RAR	BP 2022	Liste non-exhaustives des principaux postes 2022
001	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	-	197 962,92	-	-	197 962,92	197 962,92	-	-	0,00	0,00	-
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	-	197 962,92	-	-	197 962,92	197 962,92	-	-	-	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	701 607,00	-	-	701 607,00	135 341,00	-	-	40 945,00	983 000,00	-
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-	138 000,00	-	-	138 000,00	-	-	Avance 1 ANRU NPRU 138000 non réalisée en 2021	-	408 000,00	Imputation opération 603 NPRU - 30% subvention ANRU
1322	REGIONS	-	478 607,00	-	-	478 607,00	18 607,00	-	Subvention Place du marché sécurisation 18000€ + Avance 1 CRBFC NPRU 300000€ non réalisée en 2021	-	495 000,00	Imputation opération 603 NPRU - 30% subvention CRBFC - Notification déjà reçue pour 342 300€ (30% phase 1) - Demande à réaliser pour avance phase 2
1323	DEPARTEMENTS	-	0,00	-	-	-	-	-	-	-	0,00	-
13251	GPF DE RATTACHEMENT	-	79 000,00	-	-	79 000,00	77 684,00	-	Avance 1 PMA NPRU 79000€	40 945,00	80 000,00	Imputation opération 603 NPRU - 50% subvention PMA
1327	SUB. INVEST. RATTACHEES AUX ACTIFS NON AMORTISSABLES	-	0,00	-	-	-	-	-	-	-	0,00	-
1328	AUTRES	-	6 000,00	-	-	6 000,00	-	-	Desserte forestière	-	0,00	-
1342	AMENDES DE POLICE	-	0,00	-	-	0,00	39 050,00	-	-	-	0,00	-
16	EMPRUNTS ET DETTES	-	200 000,00	-	-	200 000,00	-	-	Emprunt NPRU - Autofinancement pour 2021	0,00	1 416 344,85	Emprunt NPRU 950000€ + emprunt d'équilibre 466344,85€
1641	EMPRUNTS EN EUROS	-	200 000,00	-	-	200 000,00	-	-	-	-	1 416 344,85	-
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	-	0,00	-	-	0,00	-	-	-	-	0,00	-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	157 204,00	473 215,02	-	-	630 419,02	642 317,54	-	Estimation 82119€ mais imputation foncionnement	0,00	1 698 505,88	-
10222	FCTVA	-	80 000,00	-	-	80 000,00	61 247,03	-	-	-	0,00	-
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	157 204,00	55 000,00	-	-	212 204,00	242 855,49	-	Notification 2021 reçue mais comprenant des sommes déjà comptabilisées en RAR	-	50 000,00	-
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	338 215,02	-	-	338 215,02	338 215,02	-	-	-	1 648 505,88	-
603	Programme NPRU - Grands Evénements	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	-
13251		-	0,00	-	-	0,00	-	-	-	-	0,00	-
1386	Subvention ANRU	-	530 000,00	-	-	530 000,00	-	-	Vente Charquemont + 8 rue sous les vignes	0,00	0,00	-
024	PRODUITS DE CESSIONS	-	530 000,00	-	-	530 000,00	-	-	-	-	0,00	-
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-	800 040,99	88 319,06	88 319,06	1 393 360,05	-	-	-	0,00	270 005,55	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	800 040,99	88 319,06	88 319,06	1 393 360,05	-	-	-	-	270 005,55	-
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	195 424,49	-	-	195 424,49	1 274 026,75	-	-	0,00	239 849,60	-
192	PLUS OU MOINS VALEUR SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION	-	0,00	-	-	0,00	4 200,00	-	Vente 107	-	0,00	-
21312	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-	0,00	-	-	0,00	1 074 402,26	-	Ecriture d'ordre Charquemont	-	239 849,60	-
28	AMORTISSEMENTS	-	195 424,49	-	-	195 424,49	195 424,49	-	-	-	0,00	-
041	OPER. ORDRE PATRIMONIALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00	-
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	157 204,00	3 098 260,42	269 000,00	98 319,06	5 648 773,48	2 051 685,29	-	Création desserte forestière	-	0,00	-
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	157 204,00	3 098 260,42	269 000,00	98 319,06	5 648 773,48	2 051 685,29	-	-	-	0,00	-
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR + NEUVIEME C.R.P.R.)	-	-	-	-	-	-	-	-	40 945,00	4 607 705,88	4 648 650,88

## Résultats 2021 pour BP 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A. Fonctionnement Dépenses exercice N-1	6 518 836,81
B. Fonctionnement Recettes exercice N-1	7 746 679,85
C. Résultat Fonctionnement exercice N-1 ( = B - A )	1 227 843,04
D. Fonctionnement cumulé	1 157 743,99
<b>E. Résultat FONCTIONNEMENT Cumulé N ( = C + D )</b>	<b>2 385 587,03</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
F. Investissement Dépenses exercice N-1	2 279 418,12
G. Investissement Recettes exercice N-1	2 051 685,29
H. Résultat Investissement exercice N-1 ( = G - F )	<b>-227 732,83</b>
I. Investissement cumulé	197 962,92
<b>J. Résultat INVESTISSEMENT Cumulé N ( = H + I )</b>	<b>-29 769,91</b>
K. RAR Dépenses Investissement	1 659 680,97
L. RAR Recettes Investissement	40 945,00
<b>M. Total RAR N-1 ( = K - L )</b>	<b>1 618 735,97</b>
<b>N. Besoin de financement investissement N ( = M - J )</b>	<b>1 648 505,88</b>

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR BP 2022	
Affectation au 001 (Solde exécution investissement reporté = J)	<b>-29 769,91</b>
Affectation au 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé = N)	1 648 505,88
Affectation au 002 (Résultat de fonctionnement reporté = E - N)	737 081,15

GRANDS EQUILIBRES BP2022	
Section Fonctionnement dépenses	6 190 785,15
Section Fonctionnement recettes	6 950 785,15
<i>Suréquilibre section de fonctionnement</i>	<b>760 000,00</b>
Section Investissement dépenses	4 648 650,88
Section Investissement recettes	4 648 650,88
<i>Equilibre section d'investissement</i>	<b>0,00</b>

**AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS  
ENTRE  
LA COMMUNE DE SOCHAUX  
ET  
L'ASSOCIATION LES FRANCAS**

Entre :

La Collectivité Territoriale : LA VILLE DE SOCHAUX d'une part,  
Représentée par son Maire : **Albert MATOCQ-GRABOT**

**Et**

L'Association : « LES FRANCAS », d'autre part,  
Représentée par son Président : **Jean-Louis SCHNEIDER**

**Il a été convenu ce qui suit :**

Considérant la délibération N° 2019.00005 du 14 Mars 2019 actant pour 3 ans la convention de partenariat avec l'association des FRANCAS du DOUBS, il convient de ratifier un avenant prorogeant cette convention (échéance au 31 Mars 2022) jusqu'au 31 Juillet 2022.

Les conditions de reconduction, de dénonciation et de rupture anticipée sont en conséquences applicables à l'échéance du nouveau terme soit le 31 Juillet 2022.

Fait à SOCHAUX, le 22 Mars 2022

La Collectivité territoriale  
Le Maire,  
Albert MATOCQ-GRABOT

L'Association "Les FRANCAS"  
Le Président,  
Jean-Louis SCHNEIDER

# PLAN D'ACTION MUNICIPAL

## 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

**Ville de** SOCHAUX

**Préambule :** La Ville doit énoncer ici les valeurs qu'elle porte ou souhaite porter tout au long du mandat 2020/2026 pour que « chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville! . »

*(Texte de 3000 signes espaces compris présentant l'intention politique de la Ville au cours du mandat à venir)*

Depuis le début des années 1960, la Ville de Sochaux manifeste son engagement en faveur de l'enfance et de la Jeunesse. C'est pourquoi la reconnaissance de "Ville Amie des Enfants" revêt une importance indiscutable.

L'article 54 de la Convention Internationale des droits de l'enfant fait partie des texte de référence que la Ville s'attache à mettre en œuvre par le biais d'actions ciblées.

Les droits de l'enfant à être nourri, soigné, éduqué, à s'exprimer et à avoir des loisirs sont régulièrement réaffirmés.

Ainsi, la Ville a fortement mis l'accent sur l'accompagnement des familles afin que ces dernières soient toujours conscientes du rôle primordiale qu'elles jouent en matière de droits de l'enfant.

La Ville souhaite ainsi, favoriser le développement de Programme de Réussite Éducative, des action de la Maison des Jeunes et de la Culture ou encore des accueils péri et extrascolaires.

Au sein des cinq engagements des Villes amies des enfants 2020/2026, le Ville de SOCHAUX fait le choix de suivre les recommandations suivantes et d'y attribuer les moyens qui seront à la hauteur des enjeux locaux.

1 Vision Ville amie des enfants - UNICEF Child Friendly Cities and Communities Handbook - 2018



**ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.**

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents	- Constat d'un besoin d'accompagnement des parents et notamment pour les familles monoparentales et/ou primo arrivantes.	- Installation d'un LAEP  - création d'un point "Ecoute" animé par une psychologue clinicienne.	- Apprendre à apprendre aux élèves en difficultés. - Soutien à la scolarité. - Donner les moyens à l'enfant d'appréhender les apprentissages de manières différentes. - Soutien à la parentalité. - Apporter des conseils, de l'écoute aux parents en difficultés afin d'offrir un cadre sécurisant aux enfants.	- Bilan du Programme de réussite éducative de l'année 2020.  - Reconstitution du programme de réussite éducative pour l'année 2021.  - Démarrage du Point "écoute" le 31 mars 2021.  - Développement de cette offre de service.	Familles et enfants dès la naissance.	<input checked="" type="checkbox"/> RH Animatrice du LAEP, Médiatrice familiale Personnel crèche, maternelles, CCAS et PRE.  <input checked="" type="checkbox"/> Budget Financements CAF; Contrat de Ville ; Mairie.  <input checked="" type="checkbox"/> Lieu Ecoles maternelles Multi-accueil MJC (LAEP dans le cadre d'un contrat CAF)  <input checked="" type="checkbox"/> Évènement Conférences autour de la parentalité Intervention d'un psychologue pédiatre Accompagnement parents-enfants autour d'événements festifs dans la commune.  <input checked="" type="checkbox"/> Communication Réunions d'information. Déplacement de L'animatrice dans les familles. Sites de la Ville et de la MJC (médias) Flyers, presse...  Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce qui peut se traduire par" pour inspiration



**ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.**

**Résultats attendus aux termes du mandat**

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées?	Objectif(s) visé(s) <sup>2</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes						<input type="checkbox"/> RH <input type="checkbox"/> Budget <input type="checkbox"/> Lieu <input type="checkbox"/> Événement <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre

<sup>2</sup> Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration

<sup>3</sup> Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce qui peut se traduire par" pour inspiration



**ENGAGEMENT #1. ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE CHAQUE ENFANT À TRAVERS UNE DYNAMIQUE PUBLIQUE LOCALE FAVORISANT ET ACCOMPAGNANT SON ÉPANOUISSEMENT, SON RESPECT ET SON INDIVIDUALITÉ.**

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent						RH
						Budget
						Lieu
						Évènement
						Communication
						Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration

3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration



## ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectifs visés(s) <sup>3</sup> et envisagés	Échéance(s) intermédiaires et envisagés	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés	- Des enfants ne fréquentent pas les accueils proposés en partie par manque de connaissances de leur existence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Large médiatisation des actions par les médias, de la presse et des sites web.</li> <li>- Déplacement de personnels dans les familles</li> <li>- Sensibilisation des familles défavorisées aux activités existantes.</li> <li>- Mise en place d'un tarif symbolique pour permettre aux enfants de participer et aux familles d'être impliquées.</li> <li>- Aides financières directes pour la prise en charge des activités culturelles, sportives dans le cadre du programme de réussite éducative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les familles des accueils existants.</li> <li>- Inciter la participation des enfants.</li> <li>- Sensibiliser les familles aux actions des structures.</li> <li>- Donner de la valeur aux activités en adaptant un tarif préférentiel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation du personnel à travers de stages en fonction des besoins et répartie sur la mandature.</li> <li>- Périodes de fonctionnement des accueils de loisirs.</li> <li>- Les dates festives et/ou d'actions spécifiques (noël, carnaval, jardins familiaux, projets environnementaux...).</li> <li>- Actions tout au long de la mandature.</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> RH Médiatrice familiale. Personnels du PRE Educateurs, animateurs. Service Enfance/Jeunesse.  <input checked="" type="checkbox"/> Budget Communal, subventions suivant projets (CAF, CVU, d'État).  <input checked="" type="checkbox"/> Lieu Informations à l'accueil en Mairie. Accueils de loisirs, MJC, écoles...  <input checked="" type="checkbox"/> Évènement Organisation d'un atelier de sensibilisation à l'art plastique animé par une artiste internationale (Lina KHEI).  <input checked="" type="checkbox"/> Communication Presse, flyers, courriers, sites internet, panneau électronique, réseaux sociaux.  Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Co que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
 3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration





**ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ**

**Résultats attendus aux termes du mandat**

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons						<input type="checkbox"/> RH  <input type="checkbox"/> Budget  <input type="checkbox"/> Lieu  <input type="checkbox"/> Événement  <input type="checkbox"/> Communication  <input type="checkbox"/> Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration



**ENGAGEMENT #2. AFFIRMER SA VOLONTÉ DE LUTTER CONTRE L'EXCLUSION, CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ**

**Résultats attendus aux termes du mandat**

Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes						<input type="checkbox"/> RH  <input type="checkbox"/> Budget  <input type="checkbox"/> Lieu  <input type="checkbox"/> Événement  <input type="checkbox"/> Communication  <input type="checkbox"/> Autre

<sup>2</sup> Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
<sup>3</sup> Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce qui peut se traduire par" pour inspiration



## ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Echéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constat de décrochage et/ou absentéisme défavorisant le parcours scolaire des élèves en question.</li> <li>- Inégalités sociales.</li> <li>- Diagnostic d'un contrat de Ville qui a abouti à un Contrat Quartier Prioritaire de la Ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconstitution du Programme de Réussite Éducative.</li> <li>- Renforcement des actions du PRE en réponse au bilan 2020 : accompagner le travail d'orientation, actions de remédiation avec les éducateurs (chantiers "jeunes" ...).</li> <li>- Prêt de matériel informatique.</li> <li>- Poursuite du travail de partenariat avec différents professionnels.</li> <li>- Parcours individualisés proposés suivant le constat des besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer du lien entre les familles et les établissements scolaires.</li> <li>- Accompagner les familles à l'utilisation des espaces numériques de travail scolaire (ENT).</li> <li>- Réduire la fracture numérique.</li> <li>- Travailler en réseau pour avoir un regard croisé sur les situations.</li> <li>- Suivre et accompagner les enfants et les familles concernées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérages des familles et enfants concernés par les partenaires.</li> <li>- Formation des personnels</li> <li>- Réunions de concertation, d'évaluation et plan d'actions.</li> <li>- Actions dès 2020 et tout au long de la mandature.</li> </ul>	Familles d'enfants de 2 à 18 ans.	<input checked="" type="checkbox"/> RH Ecoles, coordonnateur, personnels PRE, CMSC, CCAS, médiatrices, Service enfance Jeunesse.  <input checked="" type="checkbox"/> Budget Subventions Etat : Politique de la Ville ; ANCT; Ville ; CCAS.; CAF.  <input checked="" type="checkbox"/> Lieu Ecoles, MJC, Accueils de loisirs, Suivant les besoin médicaux (orthophoniste, ophtalmologue...),  Événement       <input checked="" type="checkbox"/> Communication Presse, flyers, courriers, sites internet, panneau électronique, réseaux sociaux.  Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
 3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration



## ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Décliner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire						<input checked="" type="checkbox"/> RH  Budget  Lieu  Événement  Communication  Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
 3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration



### ENGAGEMENT #3. PERMETTRE ET PROPOSER UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ À TOUS LES ENFANTS ET JEUNES DE SON TERRITOIRE

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence						<input type="checkbox"/> RH <input type="checkbox"/> Budget <input type="checkbox"/> Lieu <input type="checkbox"/> Événement <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre

<sup>2</sup> Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration

<sup>3</sup> Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela peut se traduire par" pour inspiration



**ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE**

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville						<input type="checkbox"/> RH <input type="checkbox"/> Budget <input type="checkbox"/> Lieu <input type="checkbox"/> Événement <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration

3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration



**ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE**

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
<input checked="" type="checkbox"/> Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Municipal des Jeunes non reconduit à la suite du départ de l'élu référent en cours de mandat.</li> <li>- Un conseil d'école maintenu en élémentaire.</li> <li>- Consultations ponctuelles dans les accueils de loisirs.</li> <li>- Consultation en instance suite aux mutations des professeurs référents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation et formation de personnels.</li> <li>- Consolider les relations avec des professeurs référents.</li> <li>- Création d'instances consultatives à thèmes (nutrition, loisirs, santé...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remettre en place le CMJ.</li> <li>- Réactivation de la participation des enfants à la consultation nationale des 6/18 ans.</li> </ul>	Formations en 2022  A compter de 2022 (a été reportée en raison de la pandémie).	6/18ans	<input type="checkbox"/> RH  <input type="checkbox"/> Budget  <input type="checkbox"/> Lieu  <input type="checkbox"/> Événement  <input type="checkbox"/> Communication  <input type="checkbox"/> Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce qui peut se traduire par" pour inspiration



**ENGAGEMENT #4. DÉVELOPPER, PROMOUVOIR, VALORISER ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DE CHAQUE ENFANT ET JEUNE**

Résultats attendus aux termes du mandat						
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) cible(s)	Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)
Solidarité et pair à pair						<input type="checkbox"/> RH <input type="checkbox"/> Budget <input type="checkbox"/> Lieu <input type="checkbox"/> Événement <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autre

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration

3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration





## ENGAGEMENT #6. NOUVEAU PARTENARIAT AVEC UNICEF FRANCE POUR CONTRIBUER A SA MISSION DE VEILLE, DE SENSIBILISATION ET DE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Résultats attendus aux termes du mandat				
Recommandation choisie (cocher une case minimum)	Niveau de départ	Actions envisagées <sup>2</sup>	Objectif(s) visé(s) <sup>3</sup>	
		Échéance(s) intermédiaires et envisagées	Public(s) / cible(s)	
			Moyens dédiés (à cocher et à préciser si possible)	
<input checked="" type="checkbox"/> Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations étroites entre le comité et le service Enfance Jeunesse pour la mise en place du partenariat.</li> <li>- Depuis 2005, attribution d'un local au Comité.</li> <li>- 2018 : Accueil de l'AG d'UNICEF France.</li> <li>- Publications des informations dans le journal Municipal, sur le site web de la Ville, sur le panneau électronique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation du Comité lors du renouvellement du PEDT.</li> <li>- Participation aux temps forts de l'UNICEF (20/11, nuits de l'eau, consultations, rencontres locales et nationales VAE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre et développer le partenariat en cours.</li> <li>- Sensibiliser les enfants et les familles aux droits de l'enfant.</li> <li>- Renouveler auprès des enseignants et animateurs la fréquentation de la plateforme My UNICEF.</li> </ul>	<p><input checked="" type="checkbox"/> RH Service Enfance / Jeunesse; les écoles ; CCAS ; Accueils de loisirs ; MJC.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Budget Ville ; CCAS</p> <p>Lieu</p> <p>Évènement</p> <p>Communication</p> <p>Autre</p>
		Mandature	Enfants de la Ville et leurs familles.	

2 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Ce que cela va changer dans ma ville" pour inspiration  
 3 Se référer à la page 29 du Guide Ville amie des enfants dans la rubrique "Cela peut se traduire par" pour inspiration

# CONVENTION

## Ville amie des enfants

### entre UNICEF France et une collectivité territoriale

Entre

**La Ville de SOCHAUX** représentée par son Maire,

Monsieur/Madame **Albert MATOCQ-GRABOT**

ci-après dénommée « la Ville »

D'une part,

**Le Comité français pour l'UNICEF**, association loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 2 décembre 1970, dont le siège est situé à PARIS 06, 3 rue Duguay-Trouin, représentée territorialement par Monsieur/Madame Hervé GROULT, Président-e du Comité UNICEF FRANCHE-COMTE dûment habilité-e à l'effet des présentes par délégation consentie par Monsieur Jean-Marie DRU, Président et représentant légal de l'UNICEF France, ci-après dénommé « l'UNICEF France »

D'autre part.

Ci-après collectivement désignées par les « Parties » et individuellement par la « Partie ».

## I. Introduction

1. La présente convention précise les modalités de la participation de la ville de **SOCHAUX** à l'initiative de l'UNICEF « Ville amie des enfants » (l'initiative VAE).
2. Depuis 1996, l'initiative VAE d'UNICEF aide les villes de toutes les régions du monde à respecter les droits des enfants et des jeunes, sur la base de la Convention internationale des droits de l'enfant. Partout dans le monde, le réseau des villes amies des enfants rassemble les parties prenantes qui s'engagent à faire de leurs villes et de leurs communautés des espaces accueillants pour les enfants. Il permet à ces parties prenantes de concevoir des villes et des communautés plus sûres, plus propres, plus résilientes.

Cette initiative a été lancée en 2002 par UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de France (AMF).

3. Une Ville amie des enfants développe des actions en lien avec les cinq engagements communs à toutes les villes membres du réseau et les recommandations proposées aux villes partenaires pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

4. La ville de **SOCHAUX** souhaite être partenaire du réseau Ville amie des enfants d'UNICEF France.
5. Par conséquent, la Ville et UNICEF France, dans un esprit de coopération, concluent la présente convention pour définir les modalités de la participation de la ville de **SOCHAUX** à l'initiative VAE d'UNICEF et de l'appui qu'UNICEF apportera à la ville de **SOCHAUX** pour l'aider à agir en tant que Ville amie des enfants.



## II. Activités de collaboration

### 1. La ville de SOCHAUX s'engage à :

- Collaborer avec UNICEF France afin de dresser le bilan des droits de l'enfant sur son territoire.
- Concevoir et approuver un plan d'action pour être Ville amie des enfants. Ce plan d'action comprendra des objectifs clairs, des indicateurs d'impact, des indices de référence, un budget prévisionnel, un calendrier précis.
- Mettre en œuvre le plan d'action pendant la durée du mandat électoral municipal, et ce en étroite collaboration avec UNICEF France et ses partenaires éventuels.
- Suivre les progrès accomplis en regard des objectifs et des indicateurs du plan d'action et assurer la collecte des données pertinentes, dans le but d'identifier et de pallier les obstacles potentiels à la mise en œuvre du plan d'action.
- Informer a minima une fois par an UNICEF France et ses partenaires éventuels au sujet des progrès, des opportunités et des défis de la mise en œuvre du plan d'action.
- Participer de manière active aux groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat municipal 2020/2026.
- Diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire.
- Promouvoir l'appartenance à l'initiative « Ville amie des enfants » auprès des élus, des agents de la collectivité et l'ensemble des habitants du territoire en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Commander à UNICEF France la formation spécifique qui sera dispensée aux élus et agents de la collectivité afin de renforcer leur connaissance des droits de l'enfant et leur application sur le territoire de la commune et dans le monde en vue d'élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.
- Mettre en œuvre la Consultation nationale des 6/18 ans d'UNICEF France au moins une fois sur le mandat et tirer matière à réflexion des extractions locales des résultats.
- Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant, chaque année, la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre et en participant, chaque année, à au moins un événement ou projet de sensibilisation et d'engagement d'UNICEF destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. Il peut notamment s'agir du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDay et de tout autre projet non existant à ce jour. L'ensemble de ces éléments est disponible et en téléchargement libre sur le site [www.myunicef.fr](http://www.myunicef.fr).
- Accompagner et encourager l'implication des comités et délégations bénévoles locales d'UNICEF à mener l'ensemble de leurs actions de sensibilisation, d'engagement et de solidarité sur le territoire. Cet accompagnement peut notamment se matérialiser par la mise à disposition gracieuse et en continue de locaux adaptés. Cette mise à disposition se fera à la demande expresse de la représentation locale d'UNICEF.
- Afficher et communiquer sur l'appartenance de la Ville au réseau Ville amie des enfants pour en partager la philosophie et les objectifs et de diffuser largement les actions et progrès accomplis en regard des objectifs du plan d'action, notamment auprès des enfants et des jeunes eux-mêmes et de l'ensemble de la population du territoire, en particulier dans la publication de la collectivité, sur son site internet et ses comptes réseaux sociaux.
- Relayer sur l'ensemble de ses réseaux sociaux et son site internet les campagnes d'appels aux dons lancés par UNICEF lors de situations d'urgence.

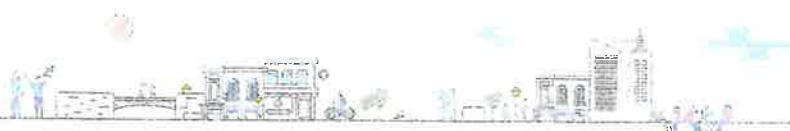


## 2. UNICEF France s'engage à :

- Assurer l'accompagnement de la Ville dans son processus de reconnaissance comme « Ville amie des enfants » puis pendant toute la durée du mandat municipal, notamment grâce à l'implication de ses comités et délégations bénévoles locales, avec la nécessaire vigilance que les personnes référentes de chacune des parties soient clairement identifiées et en contact réguliers.
  - Apporter le concours de son expertise et expérience internationale notamment au sein du réseau Child Friendly Cities Initiative (CFCI) mais aussi en lien avec ses programmes terrain et études de recherche de portée mondiale.
  - Créer et animer des groupes de travail et de réflexion thématiques ou généralistes liés aux engagements et recommandations VAE proposés pour le mandat électoral municipal 2020/2026. Ces groupes de travail pourront réunir des représentants des Villes amies des enfants, des représentants du siège d'UNICEF France et de ses délégations et comités bénévoles locaux ainsi que des partenaires et experts techniques.
  - Partager tous les éléments utiles (études, orientations, outils) concernant l'initiative VAE qui sont susceptibles d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de son plan d'action.
  - Contribuer à la mise en place d'un processus efficace de suivi des recommandations.
  - Contribuer à l'évaluation des progrès accomplis et de l'impact de l'initiative VAE.
  - Proposer des rencontres, formations et conseils aux parties prenantes de l'initiative VAE.
  - Mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire grâce à la Consultation nationale des 6/18 ans et à ses extractions locales de résultats ;
  - Promouvoir la collaboration avec la ville sur le site web d'UNICEF consacré à l'initiative : [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr) et plus globalement grâce aux sites, newsletters et autres médias sociaux associés à UNICEF France et à cette initiative.
  - Proposer tout au long de l'année des événements, projets et outils d'engagement et de sensibilisation aux droits de l'enfant destinés à accompagner enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde. L'ensemble de ces éléments est en téléchargement libre sur le site [www.myunicef.fr](http://www.myunicef.fr). Il peut notamment s'agir de la célébration de la journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre, du Prix UNICEF de littérature jeunesse, de la Nuit de l'Eau, d'UNIDAY et de tout autre projet non existant à ce jour.
3. Outre les actions énumérées ci-dessus, chacune des parties peut accepter des responsabilités supplémentaires dans le cadre de la présente collaboration. Dans ce cas, ces responsabilités supplémentaires seront confirmées par écrit, nom, prénom, fonction, téléphone et mail
4. Thierry MERCIER, adjoint scolaire, périscolaire...06.71.92.02.58 adjoint-enfance-jeu sera le référent municipal de la ville de SOCHAUX. La délégation ou le comité local bénévole UNICEF présent sur le territoire est le principal interlocuteur de ce référent municipal. À défaut, et pour certaines opérations, le siège, et en particulier son service Plaidoyer et Sensibilisation, peut également être amené à contacter ce référent municipal ainsi que les personnes mentionnées en contact possible. Si l'une des parties change de coordinateur, elle en informera l'autre, par écrit, dans les meilleurs délais.

## III. Plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse

1. Dans le cadre de sa candidature, la ville de SOCHAUX a élaboré, en collaboration avec UNICEF France, un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des propositions d'engagements et de recommandations présentées dans le Guide Ville amie des enfants.
2. Ce plan d'action a été examiné et approuvé par la commission d'attribution du titre VAE d'UNICEF France. Il a ensuite été adopté en Conseil municipal.
3. Le plan d'action municipal 2020/2026 est joint à la présente convention accompagnée de la délibération qui a permis son adoption.



#### IV. Supports de communication, utilisation des noms et des logos

1. Tous les documents de communication et de sensibilisation créés et édités dans le cadre de la présente collaboration doivent respecter les obligations propres à l'usage de la marque UNICEF France et celles de la Ville. Sous réserve du respect des procédures d'approbation internes des parties, il sera apposé sur ces documents les noms, logos, emblèmes et marques déposées respectifs.
2. Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul mais uniquement le logo Ville amie des enfants en respectant la charte graphique jointe au logo.
3. Une fois intégrée dans le réseau des Villes amies des enfants, la collectivité devra également :
  - i. installer des panneaux d'entrée de ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». UNICEF France fournira les fichiers pour leur réalisation, accompagnés de la charte graphique. Ces panneaux sont réalisés et financés par la Ville. Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.
  - ii. créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr). Cette page sera mise à jour régulièrement.
  - iii. renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la ville destinée à alimenter le site [www.villeamiedesenfants.fr](http://www.villeamiedesenfants.fr)
4. Dans le cadre de la présente collaboration, chaque partie pourra demander à l'autre l'utilisation du nom, du logo de l'emblème ou de la marque de l'autre partie. Dans ce cas, nous convenons que nous demanderons l'autorisation de l'autre partie, par l'intermédiaire de nos coordinateurs respectifs, avant d'utiliser le nom, le logo, l'emblème ou la marque de l'autre partie ; cette demande précisera l'utilisation qui en sera faite. Aucune des parties ne se verra dans l'obligation de donner l'autorisation demandée. Toute utilisation se fera dans le respect le plus strict des conditions fixées dans l'autorisation et sera conforme aux règlements ou aux recommandations concernant la marque en question (documents que chaque partie communiquera à l'autre).
5. La ville de **SOCHAUX** reconnaît que le nom, le logo et l'emblème d'UNICEF, le nom et le logo de l'initiative « Ville amie des enfants » d'UNICEF et toute autre marque ou élément de propriété intellectuelle d'UNICEF (les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF) restent la propriété exclusive d'UNICEF et sont protégés par le droit international et les législations applicables. De la même manière, la ville de **SOCHAUX** reconnaît que le nom, le logo, l'emblème et les autres droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France restent la propriété exclusive d'UNICEF France et sont protégés par le droit international et les législations applicables. UNICEF France confirme qu'il a reçu les autorisations requises pour accorder une sous-licence concernant les noms, logos et emblèmes d'UNICEF et de l'initiative Ville amie des enfants, dans le cadre de la présente convention.
6. La ville de **SOCHAUX** s'abstiendra de tout abus, infraction ou violation des droits de propriété intellectuelle d'UNICEF France. La ville de **SOCHAUX** confirme qu'elle connaît les idéaux, les objectifs ainsi que les valeurs morales et éthiques d'UNICEF et reconnaît que les droits de propriété intellectuelle d'UNICEF et d'UNICEF France ne peuvent être associés à une quelconque cause politique ou sectaire ni utilisés d'une façon qui serait incompatible avec le statut, la réputation et la neutralité d'UNICEF. Les parties conviennent que le non-respect de cet article IV constituerait une violation d'une disposition essentielle du présent protocole d'accord. Le présent article IV restera d'application à l'expiration ou en cas de résiliation du présent protocole d'accord.



## V. Partage des informations non confidentielles

1. Pendant la présente collaboration, chacune des parties est autorisée à partager avec l'autre les données, études ou autres informations protégées non publiques. Dans un tel cas, la partie qui divulgue ces informations peut fixer des conditions supplémentaires raisonnables concernant leur utilisation, notamment pour ce qui concerne toute diffusion supplémentaire. La partie qui reçoit lesdites informations doit respecter toutes les conditions qui lui auront été communiquées.
2. Sauf disposition contraire énoncée au paragraphe précédent et sans préjudice de tout autre accord écrit, aucun des documents ou informations (quel qu'en soit le format) partagés entre les parties, aucune information ou support de communication résultant de la présente collaboration ne seront considérés comme « confidentiels ».

## VI. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver une stricte confidentialité concernant la présente convention ainsi que tout document, information, donnée, image, dessin ou graphique, quel qu'en soit le support, qu'elles pourront échanger ou dont elles disposent à l'occasion de son exécution.

Elles pourront cependant communiquer toutes informations utiles à l'exécution des présentes aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs, qui sont par ailleurs tenus par une obligation de confidentialité.

Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration de la présente convention pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public

Chacune des parties s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle (en particulier, aux droits de marques ou de logos ou aux noms de domaine) de l'autre partie.

## VII. Données personnelles et respect du Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de cette Convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation française et européenne en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, « le règlement européen sur la protection des données – RGPD ».

À ce titre, si une des parties est amenée à collecter des données dans le cadre de cette convention, elle s'engage à recueillir le consentement préalable des personnes concernées et les avoir informés, conformément aux dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée :

- de la finalité du traitement mis en œuvre par l'Association, responsable du traitement;
- des destinataires ou catégories de destinataires des données;
- des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition pour motifs légitimes à la collecte et à l'enregistrement des données à caractère personnel des donataires et plus généralement de tout droit dont ils disposent aux termes desdits textes;
- des modalités d'exercice du droit d'accès aux données.

Les parties s'engagent à coopérer et à remplir les exigences légales relatives à la protection des données à caractère personnel, afin notamment de respecter les droits des personnes concernées en vertu du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés ou en cas de demande d'information qui pourrait leur être adressée ou en cas de contrôle de la part des autorités compétentes.



Pour toute demande relative à l'exercice de ces droits, il convient de s'adresser au sein de la Ville à **Sylvain LARGOT** et à UNICEF France à [dpo@unicef.fr](mailto:dpo@unicef.fr) ou par courrier postal au 3, rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Chaque Partie s'engage à maintenir en place pendant toute la durée de cette Convention, toute mesure technique et d'organisation appropriée pour éviter tout accès accidentel, non autorisé ou traitement illicite, destruction, perte, dommage ou divulgation des données personnelles et des programmes et procédures de sécurité adéquats afin de s'assurer qu'aucune personne non autorisée ne puisse accéder à un quelconque équipement utilisé pour le traitement ou la conservation des données personnelles.

## VIII. Coûts et responsabilités dans le cadre de la présente collaboration

1. La collectivité s'engage à adhérer à UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ (deux cents euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pendant la totalité de sa durée.
2. En dehors des frais annuels d'adhésion, chacune des parties prendra en charge les coûts qu'elle encourra au titre de la présente collaboration, sauf disposition contraire dans un cas particulier devant faire l'objet d'un accord écrit distinct. Chacune des parties sera entièrement responsable de ses actes dans le cadre de la présente collaboration ; cette responsabilité s'étend aux actes des collaborateurs, des contractants, des fournisseurs et des consultants des parties.

## IX. Engagement déontologique

1. Les parties reconnaissent qu'il est essentiel de prendre toutes les précautions requises pour éviter la fraude, la corruption (dans le secteur public ou non) et les conflits d'intérêts. À cette fin, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente collaboration, les parties soumettront leurs collaborateurs, contractants, consultants et fournisseurs respectifs aux critères de conduite les plus stricts tels que définis dans les règles et réglementations, politiques ou procédures correspondantes.
2. Chaque partie informe l'autre dès que l'une d'elles est avisée d'un incident ou d'un rapport incompatible avec les engagements et les confirmations visées aux paragraphes précédents. Les parties coopèrent en conséquence afin d'adopter les mesures requises.

## X. Résolution des différends

Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. À défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

## XI. Durée de la collaboration ; fin de la collaboration

1. La présente collaboration est établie pour une durée équivalente à celle du temps restant pour terminer le mandat municipal actuel soit **6 (six) ans au total maximum jusqu'en mars 2026, selon la réglementation en vigueur. Avant la fin de la présente collaboration, les parties se réuniront pour faire le bilan.**
2. Chacune des deux parties peut, si elle le souhaite, mettre fin à la présente collaboration avant son terme, moyennant notification écrite préalable par lettre recommandée avec AR avec un préavis de trente (30) jours.
3. Dès réception d'une telle notification, les parties collaboreront pour terminer de façon ordonnée toutes les activités communes engagées dans le cadre de la présente collaboration. La présente collaboration prendra fin à l'expiration de ce délai de trente jours. À l'expiration de la présente collaboration ou après sa résiliation, tous les droits et autorisations conférés par l'une des parties à l'autre s'éteindront, notamment les droits et autorisations conférés en matière de propriété intellectuelle.



4. Si la ville de **SOCHAUX** informe UNICEF France de tout incident ou rapport incompatible avec les engagements déontologiques décrits ci-dessus, ou si l'une des parties considère de bonne foi que la poursuite de la présente collaboration a compromis ou risque de sérieusement compromettre ses missions ou valeurs ou de porter atteinte à la réputation ou à la considération associées à ses nom, logo, emblème ou droits de propriété intellectuelle (selon le cas), les deux parties examineront ensemble les mesures susceptibles d'être adoptées pour remédier à cette situation.
5. Dans les cas extrêmes, UNICEF France peut, s'il l'estime nécessaire, mettre fin à la présente collaboration sans préavis, notamment dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

Dans un tel cas, la ville de **SOCHAUX** n'aura plus le droit d'utiliser les éléments de propriété intellectuelle d'UNICEF France et mettra un terme à toutes les activités de promotion et de relations publiques au titre de la présente collaboration.

## XII. Dispositions générales

1. Les parties ne créent pas une co-entreprise ou une entreprise commune et la présente collaboration ne saurait être interprétée dans ce sens. Les parties conservent une totale indépendance et collaborent dans la limite des présentes dispositions afin de contribuer à créer des environnements urbains propices à la défense des droits de l'enfant.
2. Si l'une des parties souhaite modifier les termes de la présente collaboration, les parties se concerteront et, en cas d'accord mutuel sur ladite modification, celle-ci sera consignée par écrit dans un document signé par les deux parties, et entrera en vigueur à la date de la signature.

**Pour la Ville de** **SOCHAUX**  
**Nom / Prénom** Albert MATOCQ-GRABOT  
**Fonction** Maire  
**Signature**

**Pour UNICEF France**  
**Nom / Prénom** Hervé GROULT  
**Fonction** Président Territorial Franche-Comté  
**Signature**







## Feuille de route annuelle 2021 / 2022

### Comité / Délégation UNICEF France avec la Ville amie des enfants de SOCHAUX

**Préambule :** Il appartient à la Collectivité et au Comité UNICEF local de décider, ensemble, du contenu de cette feuille de route. L'objectif étant d'avoir au moins un rendez-vous par an pour faire le bilan des actions locales et préparer les projections sur l'année suivante dans le cadre de l'initiative Ville amie des enfants

Un cadre « bien défini » permettra une mise en place et une évaluation des actions communes ainsi qu'une montée en compétences tout au long du mandat.

#### **Engagements de la Ville de SOCHAUX**

*Vous trouverez ci-dessous, une liste d'objectifs et des propositions d'actions communes. Il appartient aux représentants de la Ville et du Comité UNICEF local de décider ensemble de ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre (indiquer les intitulés des événements et les dates).*

#### **Relayer les opérations proposées par UNICEF France et y faire participer enfants et jeunes du territoire :**

- X Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)
- X Prix UNICEF de littérature jeunesse
- X Nuit de l'eau (aux alentours du 22 mars)
  - UNIDAY (fin mai)
- X Consultation nationale des 6/18 ans
  - Poupées Frimousse de l'UNICEF
  - Autres actions à venir



**Associer le Comité Unicef local du DOUBS aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :**

- X Semaine de l'enfance EN ATTENTE Organisation par la Ville (problèmes protocoles)
- Fête ou Forum des associations (date : \_\_\_\_\_)
- Fêtes de quartiers (date : \_\_\_\_\_)
- Commissions municipales sur l'enfance et la jeunesse (date(s) : 21/02/2022)
- Conseil municipal des enfants, Conseil municipal des jeunes ou toute autre initiative participative (à préciser : \_\_\_\_\_)
- Autre(s) événement(s) (à préciser : \_\_\_\_\_)

**Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF local à la Convention internationale des droits de l'enfant vers :**

X Au sein des établissements scolaires (*se référer à la Convention cadre signée entre UNICEF France et le Ministère de l'Education Nationale*) ;

Cadre et nombre de structures à préciser : 2 écoles primaires

X Au sein des structures municipales accueillant des enfants et des jeunes (accueils de loisirs, MJC, Bureau d'information jeunesse, médiathèques, ludothèques...)

Cadre et nombre de structures à préciser : Accueils de loisirs

Xauprès des élus et les cadres de la Ville notamment par le biais de réunions d'échanges ou de formations ;

Dates à préciser : à l'occasion de manifestations pour l'enfance

Xauprès des agents de la Ville œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse notamment par le biais de rencontres régulières, de réunions ou de formations.

Dates à préciser : En rapport avec la création d'évènements.

**Apporter son soutien et relayer les programmes d'UNICEF France :**

X Relayer les campagnes de communication et d'information d'UNICEF France dans les publications municipales, site internet et tout support de communication (campagne de recrutement de bénévoles, ventes de cartes et produits, appel aux dons UNICEF dans les situations d'urgence, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant, sur la situation des enfants dans le monde,...)

A préciser : Sochaux + (publication municipale), site internet, panneau lumineux.

- Favoriser le développement et le soutien des Programmes d'Engagement Jeunes d'UNICEF France  
Projets : \_\_\_\_\_



- Proposer une aide matérielle au Comité UNICEF local du Doubs : Prêt de locaux, aide logistique.  
(Cette aide peut être de plusieurs natures, à définir en fonction des besoins et des possibilités : subvention versée au Comité UNICEF local, mise à disposition ou prêt d'un local, aide logistique dans le montage de manifestations, etc...)

*Il est à noter que l'ensemble de ces projets est proposé librement à la collectivité. Toutefois, en tant que membre du réseau Ville amie des enfants, elle s'engage à inscrire dans son budget annuel une adhésion à UNICEF France, association du Comité français pour l'UNICEF, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, d'un montant de 200€.*

#### **Engagement du Comité Unicef local du Doubs**

- X Réaliser des interventions à la demande de la Ville et selon les compétences du comité :  
interventions pédagogiques auprès des enfants (Malika, poupées frimousse...)  
Cadre, dates et thématiques à préciser : \_Droits de l'Enfant et selon les besoins des partenaires.
- X Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Ville de SOCHAUX.
- X Informer des projets conduits par UNICEF France, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant
- X Apporter son aide et ses conseils dans les projets intéressant les domaines d'intervention d'UNICEF France initiés ou développés par la Ville de SOCHAUX.
- X Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville (élus et agents territoriaux)
- Proposer son aide à la Ville pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des enfants du département.  
Cadre et date à préciser : Pas de projet en vue.



Fait en 2 exemplaires,

A SOCHAUX, le 15 mars 2022

*Le maire de SOCHAUX*  
*Albert MATOCQ-GRABOT*

*Le Président du Comité Unicef*  
*Hervé GROULT*

Signature

Signature